

GUIDE PRATIQUE

COMMERCES

**RÉDUIRE SES
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE
AVEC VOTRE CCI !**

*Bonnes pratiques
et gestes utiles*





EDITO

FLORENCE LEVY CADENEL, ELUE COMMERCE CCI GARD

Chère commerçante, Cher commerçant,
Plus que jamais, les commerçants doivent s'engager vers un modèle de développement qui concilie économie et environnement.
Parmi les actions concrètes que vous pouvez réaliser, agir sur vos consommations énergétiques est aujourd'hui indispensable !
Vous pourrez ainsi maîtriser cette charge dont le poids pèse sur vos établissements, tout en préservant nos ressources.

La CCI a à cœur de vous aider dans cette démarche, en tenant compte de vos contraintes de commerçants et plus généralement de dirigeants de TPE.

Ce guide vous propose ainsi une liste (non exhaustive) de bonnes pratiques, de gestes utiles et de témoignages.

Il présente également les financements auxquels vous pouvez recourir.
Nous espérons qu'il pourra utilement vous accompagner dans vos actions !

Bonne lecture !
Florence Levy Cadenel

CONTRATS D'ÉNERGIE

CONTRAT ÉLECTRICITÉ

Si votre effectif est **inférieur à 10 Équivalents Temps Plein (ETP)** et que votre **chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros**, vous pouvez bénéficier du tarif réglementé d'EDF comme les particuliers, à condition d'avoir une **puissance souscrite inférieure ou égale à 36kVA**.

Ce tarif vous protège car il est sous contrôle de l'État.

Si votre contrat arrive à échéance prochainement et que vous ne pouvez pas bénéficier du tarif réglementé, ne perdez pas de temps et **consultez dès maintenant plusieurs fournisseurs**. **L'anticipation des achats d'énergie** par rapport aux échéances de vos contrats actuels est le **meilleur moyen d'optimiser vos tarifs**.

Un délai d'au moins 6 mois avant la fin de votre contrat est préconisé.

Pour que la comparaison soit pertinente, vous devez demander des offres de prix **le même jour** et valider l'offre retenue dans le délai de validité.

CONTRAT GAZ

Pour le gaz il n'est plus possible de souscrire au tarif réglementé par l'État, celui-ci a disparu depuis le 30 juin 2023.

Comme pour l'électricité, il faut **anticiper** et ne pas attendre la date d'échéance pour lancer des consultations.

NOS CONSEILS

La **mise en concurrence** peut s'avérer très utile pour négocier avec son fournisseur historique.

- Il existe des sociétés de **courtage en énergie**, qui maîtrisent les rouages des achats d'énergie sur le marché libre. Il peut être utile d'avoir recours à leur service pour trouver le contrat adapté à son besoin.

Pour plus d'information : <https://www.syndicatcourtierenergie.fr/>

- Le site energie-info (www.energie-info.fr) permet d'avoir des **offres comparatives** pour les contrats d'électricité < 36kVA et les contrats gaz avec une consommation < 200 MWh/an.

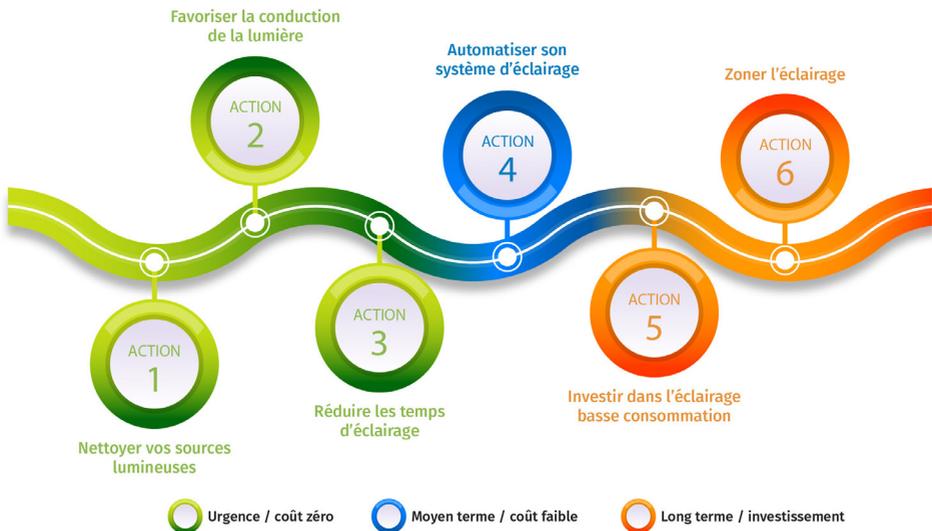
En cas de difficulté à échanger avec son fournisseur d'énergie, en cas d'offre abusive, vous avez la possibilité de saisir le **médiateur de l'énergie** (pour les micro-entreprises : moins de 10 salariés et un CA < 2 Millions d'Euros) ou le **médiateur des entreprises** (toutes les autres entreprises)

Dans le contexte de crise que nous traversons, vous devez être particulièrement vigilants aux démarchages (courtier, proposition de mise en place de panneaux photovoltaïques,...) : N'hésitez pas à vérifier en prenant contact avec votre CCI.



ÉCLAIRAGE

*L'éclairage c'est en moyenne
10% de la consommation.
Vous pouvez économiser jusqu'à
80% d'énergie sur ce poste !*



LES ACTIONS

NETTOYER VOS SOURCES LUMINEUSES



- Éclairage naturel : nettoyer les surfaces vitrées, les puits de lumière naturelle, les parois translucides, etc.)
- Éclairage artificiel : nettoyer les sources lumineuses (ampoules, protections des tubes, déflecteurs, etc.)



FAVORISER LA CONDUCTION DE LA LUMIÈRE

- Appliquer des **peintures claires** en intérieur, qui absorbent moins la lumière et permettent de réaliser des économies



RÉDUIRE LES TEMPS D'ÉCLAIRAGE

- **Minimiser** le temps d'utilisation de l'**éclairage extérieur**
- **Éteindre** les sources lumineuses dès que l'éclairage du jour le permet
- Modifier si c'est possible les **horaires d'utilisation** des locaux pour réduire le besoin d'éclairage



AUTOMATISER SON SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE

- **Horloges programmables** pour planifier les heures d'utilisation
- **Détecteur de luminosité** pour faire varier la puissance en fonction de l'éclairage naturel, jusqu'à l'extinction totale
- **Détection de présence** : dans les zones de passages, les stocks, les toilettes
- Minuterics : pour gérer l'**extinction automatique** des sources lumineuses



INVESTIR DANS L'ÉCLAIRAGE BASSE CONSOMMATION

- Mettre en place un éclairage **LED**, si possible à **intensité lumineuse variable**



ZONER L'ÉCLAIRAGE

- Adapter les **besoins** en fonction des zones
- **Segmenter** les commandes d'allumage/extinction pour avoir la possibilité de ne pas allumer des zones non utilisées

LES AIDES MOBILISABLES

- **Pass « Economie de Proximité »** de la Région (pour certains commerces alimentaires, les débits de boissons et le dernier commerce de la municipalité, implantés dans une municipalité de moins de 5000 habitants ou municipalité bénéficiant d'un contrat bourg centre ou QPV) : Capteurs / éclairage de détection automatique ; Système domotique pour le suivi, la gestion et la régulation de la consommation

RETOUR D'EXPÉRIENCE DE MME FLORENCE MESEGUER - JORICE BOUTIQUE

« Grâce à l'investissement dans l'éclairage 100% LED, j'ai pu réduire ma facture d'énergie de 60 % »

Secteur d'activité :

4771Z - Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
VETEMENTS HOMMES ET FEMMES - BONNETERIE - CONFECTION

Commune :

Bagnols-sur-Cèze

Aménagements réalisés :

Éclairage 100 % LED, puissance 1,5 kW

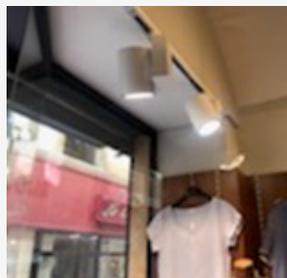
- Projecteurs LED sur rails devant les linéaires et présentoirs
- Appliques et suspensions LED pour l'éclairage général
- Suspensions LED sur une table d'exposition

Montant de l'investissement :

9 179 € HT

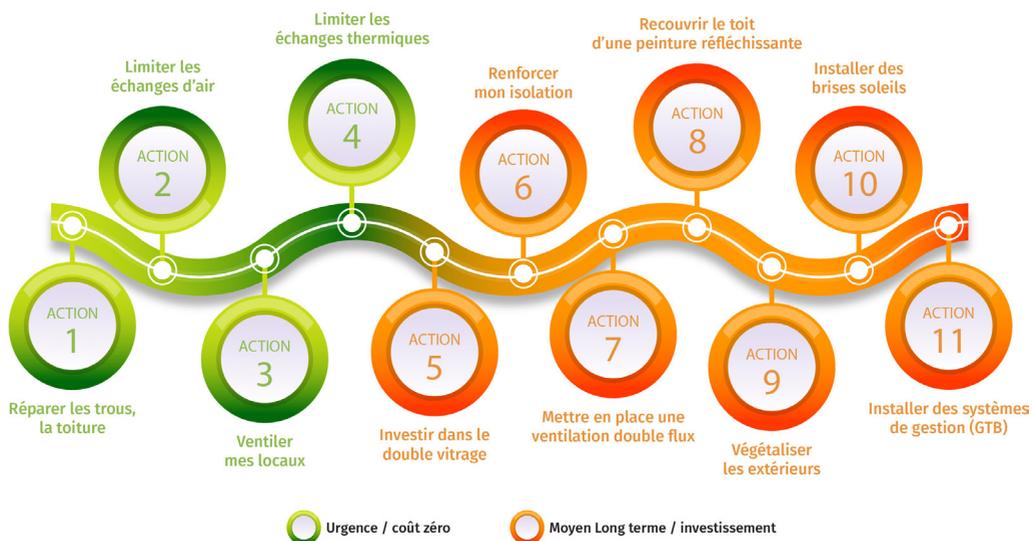
Résultats :

- Un éclairage mieux réparti, plus agréable
- Une amélioration de la mise en valeur des produits
- Meilleur rendu des couleurs des articles exposés
- Faible dégagement de chaleur et d'émission d'UV
- Une installation robuste avec des appareils performants et pérennes
- Une consommation d'énergie divisée par 3



BÂTIMENT

Si votre surface tertiaire est supérieure à 1000 m², vous êtes soumis au Décret Tertiaire et devez répondre aux exigences légales. Plus d'information sur la plateforme Operat : operat.ademe.fr



LES ACTIONS



RÉPARER LES TROUS DANS L'ENVELOPPE, LA TOITURE ET LES OUVERTURES

- Réparer les **fuites en toiture ou dans les murs** qui nuisent à la qualité de l'isolant le cas échéant et à la structure
- Remplacer les **vitrages cassés**, changer les joints de portes ou fenêtres **défectueux**



LIMITER LES ÉCHANGES D'AIR

- En hiver : je **ferme** les volets et les portes pour limiter au maximum les déperditions de chauffe
- En été : si je climatise, je **ferme** les portes et les fenêtres



VENTILER MES LOCAUX

- En hiver pour faire sortir **l'air humide** difficile à chauffer
- En été la nuit pour faire entrer de **l'air frais** dans mon bâtiment



AJOUTER DES DISPOSITIFS POUR LIMITER LES ÉCHANGES THERMIQUES AU NIVEAU DES OUVERTURES

- **Rideaux à lamelles**, rideau d'air ambiant pour limiter les échanges lors des ouvertures de portes
- **Rideaux thermiques** au niveau des fenêtres et des portes d'entrée
- Ajout de **portes sectionnelles** à ouverture rapide
- Création de sas au niveau des ouvertures
- Pose de **volets isolants** au niveau des fenêtres



INVESTIR DANS LE DOUBLE VITRAGE

- Je remplace mes portes et fenêtres par des produits à double vitrage performant



METTRE EN PLACE OU RENFORCER L'ISOLATION

- **D'abord en toiture**
- Puis les murs en privilégiant une isolation par **l'extérieur**
- Si besoin les sous-sols



METTRE EN PLACE UNE VENTILATION DOUBLE FLUX

- Je mets en place un système de ventilation à **double flux** pour gérer les apports d'air frais en récupérant les calories de l'air extrait (possible également sur des centrales de traitement d'air)



RECOUVRIR LE TOIT D'UNE PEINTURE RÉFLÉCHISSANTE

• Pour limiter les apports de chaleur en été, recouvrir votre toit d'une **peinture réfléchissante** pour gagner jusqu'à 5°C dans le bâtiment



VÉGÉTALISER LES EXTÉRIEURS

• **Végétaliser** vos extérieurs pour apporter de la fraîcheur autour de votre bâtiment



INSTALLER DES BRISES SOLEIL

• Installer des **brise soleil (fixes ou orientables)** aux fenêtres



INSTALLER DES SYSTÈMES DE GESTION ET DE SUIVI DES DONNÉES LIÉS AUX BÂTIMENTS (GTB)

• Ce point sera obligatoire en 2025 pour les surfaces tertiaires qui ont des équipements de production de chaud et de froid dont la puissance installée cumulée dépasse les 290 kW. (decret-bacs.fr)

LES AIDES MOBILISABLES

- **Crédit d'impôt Rénovation énergétique** – pour toutes les PME, rénovant un bâtiment à usage tertiaire : isolation toiture, murs, ventilation, système de régulation/ programmation du chauffage ou de la ventilation,...
- **Pass « Economie de Proximité »** de la Région (pour certains commerces alimentaires, les débits de boissons et le dernier commerce de la commune, implantés dans une commune de moins de 5000 habitants ou communes bénéficiant d'un contrat bourg centre ou QPV) : Aménagement extérieur du site
- **Le dispositif des Certificats d'économies d'énergie** est cumulable avec les différents dispositifs et peut intervenir pour l'isolation murs, toitures,...

RETOUR D'EXPÉRIENCE

DE MR KEVIN BAUMEL - BAUMEL ALIMENTATION

« L'installation et la mise en place de ce vide d'air situé entre la toiture et la structure du bâtiment va permettre d'économiser environ 14.000 € par an sur ma facture d'énergie »

Secteur d'activité :

4776Z - Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé

Commune :

Marguerittes

Aménagements réalisés :

Création d'un vide d'air entre la toiture et la structure du bâtiment

Montant de l'investissement :

279.000 € HT (étude pour la création du vide d'air + centrale photovoltaïque + main d'œuvre + raccordement)

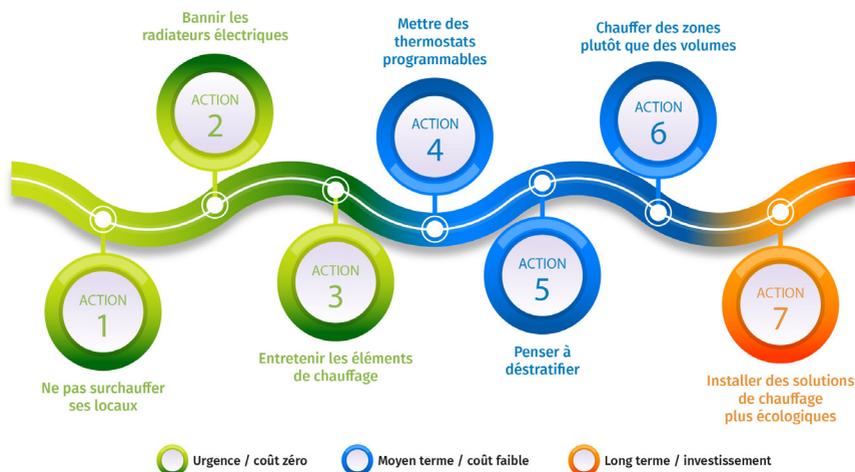
Résultats :

- Cette installation crée un flux d'air qui permet un plus faible écart de température. Cela permet de moins chauffer l'hiver, mais aussi de moins refroidir l'été.



CHAUFFAGE

Le chauffage c'est en moyenne 50 % de votre facture d'énergie. Chaque degré en moins c'est 7% d'économie d'énergie.



LES ACTIONS



NE PAS SURCHAUFFER SES LOCAUX

- Dans les **bureaux c'est 19 °C**
- Dans les **ateliers 17°C**
- Appliquer une baisse de 4 °C sur les périodes d'absence (consigne à 8°C si l'absence est > à 48h).



BANNIR LES AJOUTS DE RADIATEURS ÉLECTRIQUES TRÈS ÉNERGIVORES

- Évite la **surconsommation** électrique et le **risque d'incendie**



RÉALISER L'ENTRETIEN DES ÉLÉMENTS DE CHAUFFAGE

- **Désembouage** du réseau d'eau
- **Calorifuger** les conduites de chauffage
- **Nettoyage** des chaudières
- Entretien des **brûleurs** et des **échangeurs**



METTRE DES THERMOSTATS PROGRAMMABLES

- Contrôler finement la **consigne de température et les plages de fonctionnement**
- Mettre en place des **réduits de température** la nuit



EN CAS DE GRANDE HAUTEUR (AU MOINS 4 MÈTRES) PENSER À DÉSTRATIFIER

- Rabattre l'air chaud pour **homogénéiser la température** du local
- Réduire les **déperditions thermiques** dues à une mauvaise isolation



CHAUFFER DES ZONES PLUTÔT QUE DES VOLUMES

- Si vous avez une passoire thermique de grande hauteur, le **chauffage radiant** est le plus efficace



INSTALLER DES SOLUTIONS DE CHAUFFAGE PLUS ÉCOLOGIQUES

- Chauffage **biomasse**
- **Pompes à chaleur**
- Chaudières à **condensation**

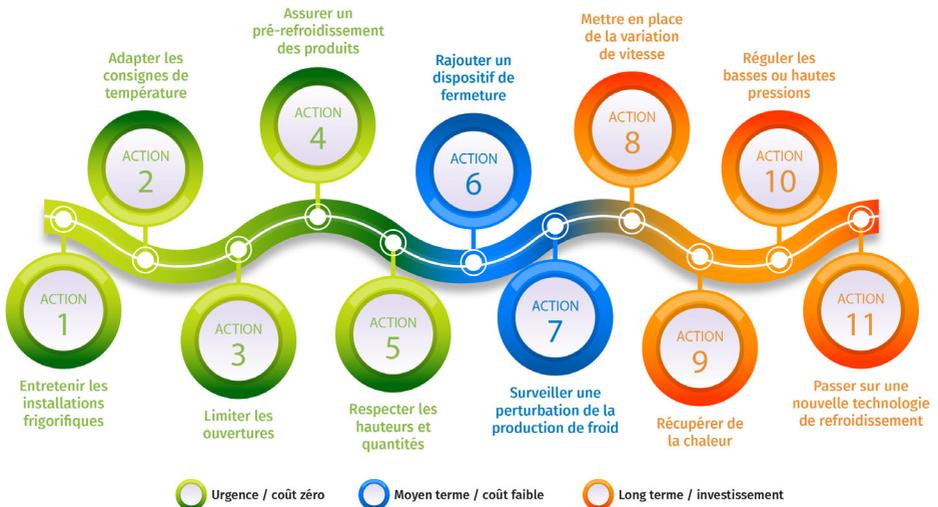
LES AIDES MOBILISABLES

- **Pass « Economie de Proximité »** de la Région (pour certains commerces alimentaires, les débits de boissons et le dernier commerce de la commune, implantés dans une commune de moins de 5000 habitants ou communes bénéficiant d'un contrat bourg centre ou QPV) : Isolation thermique des réseaux de chaleur, Etanchéité des réseaux, Pompe à chaleur, Chaudière biomasse, Solaire thermique, Géothermie
- **Crédit d'impôt Rénovation énergétique** – pour toutes les PME, rénovant un bâtiment à usage tertiaire : Pompe à chaleur autre que air/air, chaudière biomasse
- **Le dispositif des Certificats d'économies d'énergie** est cumulable avec les différents dispositifs et peut intervenir pour les pompes à chaleur, déstratificateurs, robinets thermostatiques

FROID

La production de froid représente entre 10 et 15% de la facture électrique de l'industrie.

Vous pouvez gagner jusqu'à 30% d'énergie sur ce poste.



LES ACTIONS

ENTREtenir LES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES

- **Nettoyage** des échangeurs : condensateurs / évaporateurs / distributeurs
- **Révision** du compresseur et contrôle niveau de fluide frigorigène
- **Dégivrage** des installations (évaporateur)
- Nettoyage des **sondes de températures**
- Remplacer les **calorifuges abîmés** (tuyauterie et locaux refroidis)
- Détection / Réparation des **fuites**



**ADAPTER LES CONSIGNES DE TEMPÉRATURES
EN FONCTION DES BESOINS ET DES SAISONS**



LIMITER LES OUVERTURES

- des portes de chambres froides le cas échéant et installer des dispositifs pour limiter les échanges d'air (rideau à lamelles, porte rapide, sas ...)



**ASSURER UN PRÉ-REFROIDISSEMENT DES PRODUITS
EN AMONT DE LA ZONE FROIDE**



**RESPECTER LES HAUTEURS D'EMPILEMENT
ET LES QUANTITÉS DE PRODUITS À REFROIDIR**



**AJOUTER UN DISPOSITIF SUPPLÉMENTAIRE DE FERMETURE
POUR LES PÉRIODES D'INUTILISATION**



**S'ASSURER QU'AUCUNE SOURCE DE CHALEUR
NE VIENT PERTURBER LA PRODUCTION DE FROID**

- Ex : four à côté d'un chambre froide
- Si c'est le cas mettre une isolation avant d'envisager autre chose



METTRE EN PLACE DE LA VARIATION DE VITESSE

- sur les compresseurs du groupe froid ou sur la distribution de froid



RÉCUPÉRER LA CHALEUR DÉGAGÉE PAR L'INSTALLATION FRIGORIFIQUE



RÉGULER LES BASSES OU HAUTES PRESSIONS FLOTTANTES DU SYSTÈME FRIGORIFIQUE



PASSER SUR UNE NOUVELLE TECHNOLOGIE DE REFROIDISSEMENT VIA UN FLUIDE NATUREL (CO2, AMMONIAC)

LES AIDES MOBILISABLES

- **Pass « Economie de Proximité »** de la Région (pour certains commerces alimentaires, les débits de boissons et le dernier commerce de la municipalité, implantés dans une municipalité de moins de 5000 habitants ou municipalité bénéficiant d'un contrat bourg centre ou QPV) : Vitrites réfrigérées, Equipements frigorifiques
- **Le dispositif des Certificats d'économies d'énergie** est cumulable avec les différents dispositifs et peut intervenir pour les meubles frigorifiques performants, fermeture des meubles frigorifiques
- *A noter : pour le renouvellement de certains équipements froid avec des gaz frigorifiques moins impactant pour l'environnement, vous pouvez utiliser la possibilité du suramortissement, si vous avez acquis ce matériel entre 2019 et 2022*

RETOUR D'EXPÉRIENCE

DE MR SEBASTIEN GROUET - LES MACARONS DE BASTIEN

« Un capteur d'ouverture est une installation accessible à tous aujourd'hui, et m'a permis de réduire les coûts de ma chambre froide en évitant une surconsommation, cela représente entre 10 et 15% de gain sur ma facture énergétique »

Secteur d'activité :

1072Z - Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Commune :

Saint-Ambroix

Aménagements réalisés :

Mise en place d'un capteur de porte et ajout d'une couche isolante pour la chambre froide

Montant de l'investissement :

- isolation 500€
- capteur de porte moins de 100€

Résultats :

- La mise en place du capteur de porte sans fil relié à une centrale domotique permet de détecter si la porte est restée ouverte au bout de 30 secondes : elle permet notamment de réduire le coût énergétique lié à ce type d'oubli
- La couche isolante au-dessus de la chambre froide a permis de réduire la facture énergétique assurant une meilleure isolation pour garder le froid



COMMERÇANTS, LA CCI GARD VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DÉMARCHES

Nous avons détaillé les principales aides financières dans ce guide. En complément, votre banque et la BPI peuvent peut-être intervenir avec des prêts à taux bonifiés, décalés de remboursement, pour certains investissements engagés, pensez-y !

Veuillez noter que les dispositifs évoluent en permanence, et que nous sommes vos contacts de proximité pour vous aider à identifier quel dispositif s'applique à votre projet !

Nous vous proposons 2 points d'entrée :

- Vous souhaitez être accompagné par un conseiller commerce, obtenir des informations sur le Pass Economie de proximité de la Région ?
Connaître les dispositifs que propose peut-être votre communauté de communes ?

Vous avez d'autres besoins de financements spécifiques à votre commerce ?

Contactez le service commerce de la CCI : commerce@gard.cci.fr

- Vous souhaitez rénover énergétiquement votre commerce ?
vous recherchez du conseil technique, ou des informations sur les aides financières suivantes : crédit impôt, Certificat économie d'énergie ?
Vous avez d'autres questions, d'autres attentes ou projets sur le sujet de l'environnement ?

**Contactez Priscille JULIEN – Conseillère environnement énergie :
p.julien@gard.cci.fr - T. 04 66 879 883 / P. 06 18 17 06 45**